



**Le plaisir
de conduire**

APERÇU DES ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE AUTO BMW PREMIUM INTÉGRABLE.

Etendue des prestations	Détails
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Droits à dommages-intérêts à la suite de dommages matériels et corporels	Montant assuré: CHF 100 millions
Franchise contractuelle pour tous les conducteurs	CHF 0.-
CASCO COLLISION	
Dommages au véhicule assuré à la suite de collisions	Franchise: CHF 1000.-; si la réparation est effectuée dans un garage BMW partenaire: CHF 500.-
CASCO PARTIELLE	
Dommages au véhicule assuré dus à des facteurs externes	Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, vandalisme, chutes de parties d'aéronefs, dommages dus à une assistance, dommages causés par les rongeurs, y compris les dommages consécutifs
Bris de glace	Pare-brise, vitres des portes, lunette arrière, fenêtre de toit
Franchise contractuelle par événement	CHF 1000.-; si la réparation est effectuée dans un garage BMW partenaire: CHF 0.-
SUPPLÉMENTS	
Dommages au véhicule parké (rayures de la peinture incluses)	Franchise contractuelle par événement CHF 0.-
Assurance bris de glace complémentaire* (y compris bris de phare, etc.)	La réparation doit être effectuée dans un garage BMW partenaire
Choses transportées	Jusqu'à CHF 2000.-
Frais particuliers (par exemple frais de rapatriement ou véhicule de remplacement)	Jusqu'à CHF 3000.-
Négligence grave	Renoncement à tout recours ou à des réductions des prestations
Garantie de prime	La prime d'assurance reste la même sur toute la durée du contrat de leasing
Assurance de protection juridique de circulation	Montant assuré maximal de CHF 300 000.-, Suisse et Europe, 1 ^{re} année gratuite

* Assurance bris de glace complémentaire incluse; sans frais supplémentaires.
Le tableau n'a pas valeur d'acceptation et n'est pas définitif. Les dispositions contractuelles d'Allianz Suisse font foi.
La solution d'assurance intégrable ne peut être proposée en cas de plaques interchangeables; pas de suspension possible.